

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
30 mai 2023

Date d'affichage :
30 mai 2023

Délibération D2023_046
Tableau des emplois
permanents au
1^{er} juillet 2023
(1/2)

Le lundi 5 juin 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SPIRITO donne procuration à Mme ANDUGAR
M. CARON donne procuration à M. ANDREYS
M. CHEVALLIER donne procuration à M. ROBERT

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin, sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial (C.S.T.) :

- les suppressions d'emplois,
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du Maire n°2023-033 RH portant tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023,

Considérant que pour les besoins des services techniques non satisfaits par l'organisation actuelle il y a lieu de créer un emploi de responsable des services techniques à temps complet,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Délibération D2023_046
Tableau des emplois
permanents au
1^{er} juillet 2023
(2/2)

La secrétaire de
séance,

Mme LAPLANCHE

Le Maire,

Robert AGUETAZ

- la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour assurer les missions de secrétaire général.
- la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques communaux à temps complet. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise et pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d' :
 - Agent de maîtrise territorial,
 - Agent de maîtrise principal territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2^o du Code Général de la Fonction publique (Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les créations des postes telles que proposées par Monsieur le maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois communaux annexé à la présente délibération.

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC - TABLEAU DES EMPLOIS - 01/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
 Reçu en préfecture le 13/06/2023
 Publié le 13/06/2023
 ID : 073-217303288-20230605-D2023_046-DE

GRADES OU EMPLOI	CAT.	DATE DE CREATION DE POSTE	DATE ET N° DELIBERATION	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	DUREE HEBDOMADAIRE EN HEURES
PERSONNEL TITULAIRE								
TOTAL GENERAL								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Rédacteur principal 1ère classe	B	01/07/2023	05/06/2023 - D2023_046	7	14	5	7,07	35,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	01/01/2022	15/12/2021 - D2021_101	1	4	3	0,8	35,00
Rédacteur	B	01/08/2021	09/06/2021 - D2021_53	1				35,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16/12/2020	14/12/2020 - D2020_84	1	1	1		35,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	01/08/2021	05/07/2021 - D2021_63	1	1	1		35,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	31/12/2016	16/02/2017 - D2017-08	1	1		0,80	28,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	04/05/2015	04/05/2015 - D2015_25	1				35,00
FILIERE TECHNIQUE								
Agent de maîtrise principal/agent de maîtrise principal	C	01/07/2023	05/06/2023 - D2023_046	6	5	2	2,59	35,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	01/11/2019	07/10/2019 - D2019_60	1	1	1		35,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	22/12/2010	20/12/2010 -	1	1	1		35,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	21/12/2020	14/12/2021 - D2020_86	1	1		0,86	30,00
Adjoint technique	C	01/04/2023	06/03/2023 - D2023_023	1	1		0,89	31,00
Adjoint technique	C	01/01/2019	07/10/2019 - D2019_59	1	1		0,84	29,30
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM principal 1ère classe	C	01/01/2022	15/12/2021 - D2021_101	3	2	0	1,78	31,00
ATSEM principal 2ème classe	C	01/03/2023	06/02/2023 - D2023_014	1	1		0,89	31,00
ATSEM principal 2ème classe	C	01/01/2019	20/12/2018 - D2018_74	1				31,00
FILIERE CULTURELLE								
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	01/09/2018	09/07/2018 - D2018_43	1				17,50
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	01/01/2023	15/12/2022 - D2022_87	1	1		0,54	19,00
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal 2ème classe	B	21/12/2020	14/12/2020 - D2020_85	6	2	0	1,36	31,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	01/01/2022	15/12/2021 - D2021_101	1	1		0,89	31,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	01/09/2020	27/07/2021 - D2020_63	1				29,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	01/01/2023	15/12/2022 - D2022_87	1				31,00
Adjoint d'animation	C	01/09/2021	09/06/2021 - D2021_53	1	1		0,48	16,40
Adjoint d'animation	C	01/01/2017	16/02/2017 - D2017-09	1				31,00
PERSONNEL NON TITULAIRE								
TOTAL GENERAL								
FILIERE ANIMATION								
Adjoint d'animation	C	01/09/2022	07/06/2022 - D2022_43	3	3	0	1,71	31,00
Adjoint d'animation	C	01/09/2022	07/06/2022 - D2022_43	1	1		0,89	19,00
Adjoint d'animation	C	03/10/2022	03/10/2022 - D2022_68	1	1		0,29	10,00
TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS								
				27	17	5	8,78	